

Direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche

<p><b>Cas A</b> Le projet a obtenu une validation scientifique dans un établissement de santé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un conseil scientifique ou</li> <li>• un comité d'éthique qui cumule la fonction d'évaluation scientifique</li> </ul>		
<b>Étape 1 – Soumission de documents avec la demande</b>	<b>Étape 2 – Analyse des documents fournis</b>	<b>Étape 3 – Validation scientifique finale</b>
- Évaluation finale du conseil scientifique ou du comité d'éthique externe. Si non disponible : fournir autre document officiel valable.	La présidence du Conseil scientifique reçoit et analyse les documents fournis.	La présidence du Conseil scientifique entérine la validation scientifique.
<p><b>Cas B</b> Le chercheur a obtenu une subvention d'un des trois conseils CRSH, IRSC, CRSNG ou des FRQ pour mener sa recherche</p>		
<b>Étape 1 – Soumission de documents avec la demande</b>	<b>Étape 2 – Analyse des documents fournis</b>	<b>Étape 3 – Validation scientifique finale</b>
- Confirmation écrite d'obtention de la subvention - Description des modifications apportées au projet à la suite de l'évaluation par l'organisme subventionnaire	La présidence du Conseil scientifique reçoit et analyse les documents fournis.	La présidence du Conseil scientifique entérine la validation scientifique.
<p><b>Cas C</b> Le chercheur étudiant soumet un projet de thèse soutenu et approuvé devant un comité de thèse</p>		
<b>Étape 1 – Soumission de documents avec la demande</b>	<b>Étape 2 – Analyse des documents fournis</b>	<b>Étape 3 – Validation scientifique finale</b>
- Approbation du projet sur le plan scientifique par le comité de thèse	La présidence du Conseil scientifique reçoit et analyse les documents fournis.	La présidence du Conseil scientifique entérine la validation scientifique.
<p><b>Cas D</b> Le chercheur étudiant soumet un projet de maîtrise (sans comité d'évaluation)<sup>1</sup></p>		
<b>Étape 1 – Soumission de documents avec la demande</b>	<b>Étape 2 – Analyse des documents fournis</b>	<b>Étape 3 – Validation scientifique finale</b>
- Une lettre de la direction du mémoire validant la démarche méthodologique et la pertinence du projet.	La présidence du Conseil scientifique reçoit et analyse les documents fournis.	La présidence du Conseil scientifique entérine la validation académique.
<p><b>Cas E</b> Le chercheur a reçu une bourse à la suite d'un concours</p>		
<b>Étape 1 – Soumission de documents avec la demande</b>	<b>Étape 2 – Analyse des documents fournis</b>	<b>Étape 3 – Validation scientifique finale</b>
- Confirmation de l'octroi d'une bourse - Confirmation du processus d'évaluation scientifique par un groupe de pairs	La présidence du Conseil scientifique reçoit et analyse les documents fournis.	La présidence du Conseil scientifique entérine la validation scientifique

<sup>1</sup> Le Conseil scientifique reconnaît que la maîtrise est une première étape dans la formation de chercheur. La validation des projets suit ainsi une procédure différente des autres projets soumis. Il est attendu que le superviseur de mémoire fournisse une validation écrite de la démarche méthodologique et sa pertinence dans un milieu de santé et de services sociaux.